



RÉPUBLIQUE OCÉANIQUE DE SEA PROTECTION

DÉCRET OFFICIEL

N°017/2025-ROSP

Relatif à l'aide humanitaire internationale à destination de la République du Congo et de la République de Somalie

VU la Constitution de la République Océanique de Sea Protection,

VU la volonté souveraine d'apporter une assistance humanitaire dans le respect des droits humains fondamentaux,

VU les engagements de la République Océanique en matière de solidarité internationale et de protection des populations vulnérables,

CONSIDÉRANT la situation d'urgence humanitaire dans certaines zones de la République du Congo et de la République de Somalie,

CONSIDÉRANT la nécessité de développer des infrastructures essentielles à la santé, à l'éducation et à la dignité humaine,

DÉCRÈTE :

Article 1er :

Il est instauré un programme exceptionnel d'aide humanitaire internationale à destination de la République du Congo et de la République de Somalie.

Article 2 :

Une enveloppe budgétaire de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) est débloquée par le Trésor Souverain de la République Océanique de Sea Protection.

Article 3 :

Cette somme est répartie de manière égale entre les deux pays bénéficiaires, soit 2 500 000 € pour la République du Congo et 2 500 000 € pour la République de Somalie.

Article 4 :

Les fonds alloués devront être spécifiquement utilisés pour :

La construction de logements sociaux durables ;

La création d'écoles primaires et secondaires ;

La mise en place de lycées polyvalents ;

La construction d'un hôpital de proximité par pays.

Article 5 :

La coordination du programme humanitaire sera confiée au Ministère de la Coopération Humanitaire et Internationale de la République Océanique de Sea Protection, en lien

avec les ambassades locales et les autorités gouvernementales des pays concernés.

Article 6 :

Des missions diplomatiques et techniques seront dépêchées sur place pour superviser la bonne exécution des projets et assurer la transparence dans l'utilisation des fonds.

Article 7 :

Le présent décret entre en vigueur immédiatement. Il fera l'objet d'une publication officielle au Journal Officiel de la République Océanique de Sea Protection.

Fait à Wellington,

Le 16 juin 2025,

Pour la République Océanique de Sea Protection,